



Compte rendu de la réunion du Conseil de l'école graduée - 104 Sciences de la Matière, du Rayonnement et de l'Environnement (SMRE) du jeudi 4 juillet 2024 à 14h00

Etaients présents :

Membres du Conseil

- M. Nicolas Tribouvillard
- M. Vincent Phalip
- M. Xavier Vekemans
- Mme Justine Criquet
- Mme Ingrid Proriot-Serre
- M. Jean-François Paul
- Mme Sylvie Daviero
- M. Maxence Mendès
- M. Sébastien Legendre

- M. Frédéric Parol
- Mme Véronique Riffault
- M. Christophe Van Brussel
- Mme Fayida Ali Said
- Mme Chloé Molines
- M. Alexis lung

Membres invités

- Mme Betty Figula

Etaients excusés :

Membres du Conseil

- Mme Céline Toubin
- Mme Sophie Duquesne
- Mme Hélène Sélosse
- M. Thierry Elias
- M. Michel Millares
- M. Allane Belurier
- M. Philippe Lesueur

Membres invités

- M. Kamal Lmimouni
- M. Marc Lefranc
- M. Philippe Pernod
- Mme Isabelle Fournier
- M. Yan Pennec
- M. Yann Busnel
- Mme Claire Bugner

Les secrétaires de séance sont Betty Figula et Christophe Van Brussel.

Le Conseil débute à 14h02. Frédéric PAROL (FP) accueille les présents et présente l'ordre du jour :

1. Résultat de la sélection des candidatures en thèse de doctorat 2024-2025
 - Méthode et critères de sélection de l'EG
 - Informations générales sur les financements de thèse pour 2024-2025
 - Synthèse des lauréats par domaine et laboratoire
2. DAE HCERES
3. Evaluation de la formation doctorale : mise en place d'une enquête de l'EG
4. Points divers et agenda de l'EG

En propos introductif, FP informe l'ensemble du Conseil que Betty FIGULA, gestionnaire contractuelle à mi-temps à l'EG, a obtenu un poste en CDI et passera à temps plein prochainement à l'EG. Il fait un bref tour des présences à l'aide d'une diapositive présentant le Conseil.

1. Résultat de la sélection des candidatures en thèse de doctorat 2024-2025

FP débute par un rappel chronologique de la méthode et des critères de sélection de l'EG. Il précise que ce processus a commencé en février dernier avec l'appel à sujets prioritaires auprès des laboratoires, quels que soient les financements obtenus ou demandés. Cette première étape a été suivie de l'affichage et de la diffusion large de ces sujets, ainsi que de la sélection des candidatures et des auditions organisées par les équipes dans les laboratoires. La date limite de transmission des dossiers avait été fixée au 21 mai 2024 et la commission de sélection des candidatures s'est tenue le 3 juin dernier, à l'issue d'une très longue journée de travail.

Lors de la réunion du 3 juin, FP rappelle que l'EG n'a pas remis en cause la politique scientifique des unités de recherche (classement des sujets). La commission a pris en compte les très bons, voire excellents dossiers académiques des candidat.es, ainsi que leurs expériences antérieures. Un maximum de trois candidatures par sujet de thèse a été examiné, et les candidats ne pouvaient choisir au maximum que trois sujets de thèse au sein de l'EG. Le financement ou co-financement était obligatoire (contrat doctoral ou contrat de travail avec organismes ou entreprises gestionnaires, rappel du seuil minimal de rémunération de 1400€/mois pendant les périodes passées en France pour les bourses, et a minima le SMIC du pays partenaire durant les périodes hors de France (cotutelles)). Les directions de thèse sont limitées à cinq, incluant les directions, co-directions et co-encadrements de thèses, et seules trois nouvelles directions, co-directions ou co-encadrements peuvent commencer la même année.

FP rappelle les informations générales sur les financements de thèse pour 2024-2025

- a. Pour les allocations régionales 2024, concernant l'EG SMRE, FP informe que 33 sujets ont été présélectionnés par la Région Hauts-de-France pour l'Université de Lille et le CNRS : 13 en liste principale, 2 en liste principale si, et 18 en liste secondaire. De plus, 8 autres sujets ont été présélectionnés en liste principale pour d'autres organismes (IMT NE, Centrale, INRAe, FULP), ce qui représente un total de **23 co-financements possibles**.
Une liste secondaire est prévue en cas d'absence de candidature ou de cofinancement des sujets de la liste principale.
La délibération d'affectation des crédits par établissement a été présentée en séance plénière du Conseil Régional fin juin 2024.
- b. Concernant les allocations labellisées de l'Université de Lille, FP présente les **2,5 supports** destinés à l'accompagnement des Chaires Professeurs Junior et des lauréats Marie Curie, ainsi que 0,5 support pour l'accompagnement à l'internationalisation, les LAI (Laboratoire Associé International) ou les Equipex (Équipements d'Excellence)
- c. Pour les allocations labellisées de l'Université de Lille au titre du projet GRAEL (renforcement master-doctorat), il faut également rajouter **2,5 supports** pour l'EG SMRE. Pour rappel 9 projets avaient été évalués (4 Hub « Planète », 5 inter-Hubs)
- d. Pour les allocations « blanches » de l'Université de Lille, FP présente la répartition qui a été adoptée en CS le 22 février 2024. Il mentionne que l'EG a obtenu récemment un ½ financement labélisé non affecté ce qui conduit à **16,5 supports** au total. Il précise que nous avons aussi un support supplémentaire dans le cadre du Global PHD (cotutelle avec la KULeuven).
- e. En ce qui concerne les autres établissements, Centrale Lille Propose de soutenir 2 ½ allocations fléchées pour les sujets de l'UCCS classés en liste principale par la Région HdF et la ventilation pour l'IMT Nord Europe n'était pas connue par l'EG lors de la commission du 3 juin.

Justine CRIQUET (JC) demande quand les tutelles recevront les financements de thèses. Pour FP, les établissements mettent en place des conventions de reversement avec les autres établissements et effectuent tous les reversements en même temps. Xavier Vekemans (XV) pense que le processus se met en route lorsque les Directeurs de Thèse (DT) remplissent les formulaires de recrutement du/de la doctorant.e.

Puis, FP propose de présenter la synthèse des candidat.es sélectionné.es par domaine et laboratoire. Enfin, il conclut cette longue présentation par une synthèse chiffrée (nombre de nouvelles thèses 2024-2025, nombre de cotutelles prévues, ratio homme/femme des candidatures, nombre de CIFRE et répartition des thèses par unité de recherche).

Sébastien LEGENDRE (SL) demande s'il y a davantage de financements industriels que l'année dernière. FP répond qu'il est prématuré de répondre car l'EG ne dispose pas encore de tous les accords des partenaires. De nombreux accords CIFRE sont connus plus tardivement et les inscriptions en thèse se font au fil de l'eau.

2. Retour sur le Dossier d'Autoévaluation (DAE) HCERES pour l'École Doctorale (EG) SMRE :

FP propose au Conseil un bref retour sur le DAE HCERES que l'EG SMRE a dû compléter pour début juin (date limite interne fixée 1 mois auparavant par l'établissement porteur ULille).

Il commence par un rappel des caractéristiques de l'EG SMRE pluri-disciplinaires : domaines scientifiques, spécialités de doctorat et unités de recherche rattachées à l'EG dont celles rattachées avec le CNRS, les 3 instituts de recherche - IRePSE, Chevreul, Physique ; 2 Labex (CaPPA et CEMPI) ; les 2 Hubs (Innovation au service d'une planète en mutation, Transition numérique au service de l'humain).

Ensuite, il présente une synthèse chiffrée sur la période 2018-2023 : nombre d'enseignants-chercheurs, y compris ceux titulaires d'une HDR ; nombre de doctorant.es annuel.les, soutenances, doctorant.es internationaux/ales ; nombre de cotutelles/an ; nombre moyen d'accords CIFRE ; durée moyenne des thèses ; nombre d'abandons moyen/an et quelques données de l'ODIF sur l'emploi à temps plein après la thèse, de CDI cadre ou prof. libérale.

Puis, il indique que les recommandations qui avaient été énoncées lors de la précédente évaluation HCERES ont été prises en compte (*le rapport est téléchargeable sur le site internet de l'EG*), et rappelle les actions qui ont été mises en place :

- Reconfiguration du Conseil de l'EG
- Renforcement du lien d'appartenance des doctorant.es et docteur.es à l'EG
- Mise en place d'aides budgétaires pour accompagner les déplacements des doctorant.es
- Implication accrue dans l'analyse du devenir des docteur.es

Puis, il présente les autres évolutions depuis 2020 :

- Améliorations dans le fonctionnement de l'ED : Constitution d'un bureau et d'une commission pédagogique.
 - Recrutement et accompagnement des doctorant.es
 - Amélioration continue du processus de recrutement
 - Évolution du seuil de financement et du cofinancement des mobilités sortantes
 - Évolution de l'offre de formations et des mobilités internationales
- Mises en place de formations obligatoires :
 - Formation « Éthique et intégrité scientifique » en 1ère année.
 - Formation « Science ouverte ».
- Intégration des formations dans ADUM :
 - Formations répertoriées dans ADUM reliées aux blocs de compétences du RNCP
 - Plusieurs formations de master ouvertes aux doctorant.es
 - Spécificités des parcours des Programmes Gradués intégrées dans la formation doctorale
- Formation obligatoire « Éthique et intégrité scientifique » pour les nouveaux HDR, les (co)directions de thèse sans HDR et pour tous les autres EC et chercheurs (au plus tard pour la rentrée 2025)

Plusieurs questions et remarques concernant les MOOC sont soulevées :

Xavier VEKEMANS (XV) demande si le MOOC Science Ouverte est obligatoire. FP confirme que oui, et explique que la validation de cette formation est gérée en interne par l'EG.

Concernant la Formation Éthique pour les encadrant.es, JC demande des précisions sur cette formation qui deviendra obligatoire pour les encadrants à partir de 2025.

Enfin, FP termine par l'exposé des orientations pour le prochain contrat en précisant qu'il n'y aura pas de modification majeure du périmètre de l'EG même si des discussions ont été entamées avec une équipe du laboratoire UGSF.

En ce qui concerne la politique de la formation doctorale, l'EG souhaite continuer à améliorer la formation doctorale et son pilotage :

- En enrichissant le catalogue des formations proposées aux doctorant.es pour répondre aux besoins spécifiques des différentes disciplines et aux attentes professionnelles. Pour cela, un appel annuel à formation auprès des laboratoires sera mis en place.
- En développant, avec les doctorant.es membres du Conseil, un questionnaire en ligne pour évaluer et améliorer continuellement la qualité de la formation doctorale dans sa globalité.
- En organisant régulièrement des réunions d'information avec les Unités de Recherche (UR) comme elle a commencé l'année passée, pour assurer une bonne communication et coordonner les actions de formation.

- En renforçant le soutien et les ressources pour les chercheur.es afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la recherche.
- En informant davantage les chercheur.es des attentes spécifiques concernant les attendus du manuscrit de HDR pour en augmenter le nombre.

Pour le Dispositif de Formation, d'Accueil et d'Encadrement des Doctorant.es, il faudra :

- Identifier et lister les métiers correspondants aux formations doctorales en utilisant les codes ROME et les fiches RNCP pour fournir aux doctorant.es une vision claire des débouchés professionnels.
- Continuer à implémenter le site de l'EG en anglais pour améliorer l'accessibilité et l'attractivité internationale.

En ce qui concerne l'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale, il faudra :

- Continuer de recenser les profils LinkedIn des ancien.nes et actuel.les doctorant.es pour analyser l'évolution des carrières des docteur.es sur le long terme et faciliter le réseautage entre doctorant.es et docteur.es
- Imposer la saisie systématique des publications, communications et autres productions scientifiques des doctorant.es et docteur.es dans la base de données ADUM
- Poursuivre et intensifier les efforts de communication et de mise en valeur des travaux de recherche des doctorant.es pour accroître leur visibilité et leur impact

A la fin de l'exposé, Jean-François PAUL (J-FP) intervient. Il ne veut pas rendre obligatoire la saisie des publications et communications des doctorant.es et des docteur.es dans ADUM, préférant utiliser la plateforme HAL pour cette tâche. FP et VR répondent qu'il y a facilement la possibilité de faire le lien entre HAL et ADUM en indiquant les liens HAL.

Nicolas TRIBOVILLARD interroge FP sur la capacité d'ADUM à faciliter le réseautage entre doctorant.es et docteur.es. FP répond qu'ADUM est davantage un outil de gestion et n'est pas forcément très bien adapté pour le réseautage. Les outils comme LinkedIn sont davantage faits pour ça.

NT suggère d'organiser de courtes interventions de l'EG lors des assemblées générales des laboratoires pour améliorer la communication. FP mentionne que l'EG a mis en place des rencontres qui regroupent plusieurs laboratoires mais retient cette proposition qui pourrait être particulièrement bénéfique pour les laboratoires éloignés comme celui de Wimereux par exemple.

Chloé MOLINES (CM) met en évidence une incohérence au niveau des validations de crédits « Ethique », qui varient entre les doctorant.es. Elle pourrait être due à une mauvaise communication des critères, ou une application inégale des règles ou des changements non communiqués dans le programme. Elle souhaite également comprendre pourquoi des crédits validés hors catalogue ont été supprimés après plusieurs années. Betty FIGULA (BF) et Christophe VAN BRUSSEL (CV) pensent que cela pourrait résulter de changements rétroactifs effectués dans ADUM, voire d'erreurs administratives dans l'octroi des crédits accordés. FP indique qu'une mise au point sera effectuée par l'EG lors d'une prochaine réunion de la commission pédagogique et que cela pourrait par exemple conduire à éditer un document dans lequel sont listées explicitement les activités qui ne doivent pas être créditées. Une attention particulière sera apportée par l'équipe de l'EG à ce problème.

3. Evaluation de la formation doctorale : mise en place d'une enquête de l'EG

FP propose la mise en place d'une enquête pour l'évaluation de la formation doctorale pour répondre à une recommandation de l'HCERES. Pour ce faire, il propose une méthodologie et un agenda. Il souhaite que ce questionnaire d'évaluation soit corédigé avec les représentant.es des doctorant.es au Conseil de l'EG et que les réponses soient restituées par ces mêmes représentant.es devant le Conseil chaque année. Tous les membres du Conseil sont d'accord sur le principe et FP demande à l'équipe de l'EG de mettre en place le dispositif selon le calendrier proposé.

4. Points divers

FP informe le Conseil des résultats de l'appel à mobilités Mobilix de ULille. Les 3 dossiers retenus par l'ED ont obtenu des financements allant de 1950 à 6000 euros (montant maximum possible).

La campagne des Comités de Suivi de thèse Individuels a été lancée fin mai. En date du 3 juillet, seuls 19,4% des CSI de fin de 1A et 22,7% des CSI de fin de 2A sont planifiés. C'est un démarrage timide !

La campagne des avenants d'enseignement à ULille est en cours. Une réunion de concertation avec les composantes et les EG (à l'initiative de Ludovic MACAIRE, EG MADIS) est programmée le 09 juillet 2024 à 08h.

JC demande si la rémunération et le comptage des heures va différer selon l'établissement. FP répond que la campagne actuelle est spécifiquement destinée aux doctorant.es sous contrat doctoral ULille. Ces doctorant.es ont des conditions spécifiques en termes de rémunération et de comptage des heures (64h équivalent TD max). A l'inverse les doctorant.es qui ne sont pas sous contrat doctoral ULille (ex. CNRS) peuvent enseigner mais sous le régime des vacances et les heures effectuées en Travaux Pratiques (TP) ne sont pas rémunérées comme à l'université de Lille.

FP revient sur la journée « Rencontre des doctorants SMRE » prévue le 12 juillet 2024. Le report de la journée semble être une décision judicieuse compte tenu des contraintes et difficultés actuelles liées à la coordination entre les représentant.es doctorants, aux contraintes estivales et de timing liées à l'organisation et à la logistique, aux contraintes de site à cause des Jeux Olympiques. Il est proposé de reporter cet événement et d'en rediscuter à l'automne pour prévoir une nouvelle programmation au printemps prochain.

Pour répondre à la question de NT concernant les délais de réinscription des doctorants, FP précise que les CSI doivent se tenir avant la fin novembre et que les réinscriptions administratives doivent être finalisées avant le 15 décembre 2024.

5. Agenda

FP informe que des webinaires thématiques (inscriptions ; soutenances ...) seront ouverts à tous (pour ULille). Ils sont organisés par le service des affaires doctorales.

Pour le volet « recrutement », le webinaire a eu lieu le 20 juin 2024 - 10h ; Pour les inscriptions administratives, il est prévu le 09 juillet 2024 - 14h (inscription obligatoire via le lien : https://univ-lillefr.zoom.us/webinar/register/WN_iAUqv7GPQxWOWjgC1WQ2uQ) ; Pour les soutenances, la date n'est pas encore connue.

La visite de l'HCERES sur le site de Lille est prévue les lundi 4 et mardi 5 novembre 2024.

La Journée Nationale du doctorat à Lille se déroulera le mercredi 6 novembre 2024.

La rentrée Startdoc 2024 / Rentrée doctorale aura lieu le mardi 17 décembre après-midi.

Les prochaines dates de réunion de la Commission Pédagogique de l'EG sont :

- Vendredi 19 juillet 2024 14h (en visio)
- Vendredi 13 septembre 2024 – 14h
- Vendredi 11 octobre 2024 – 14h
- Vendredi 06 décembre 2024 – 14h

Le prochain Conseil de l'ED est fixé le jeudi 19 décembre 2024 – 14h

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17h00.



Professeur Frédéric PAROL
Directeur de l'Ecole Doctorale SMRE